

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 129 Dénomination « square du 21 avril 1944 » attribuée à l'espace vert central du site Chapelle International (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « square du 21 avril 1944 » à l'espace vert central du site Chapelle International (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « square du 21 avril 1944 » est attribuée à l'espace vert central du site Chapelle International à Paris 18e.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO